

## EXERCICE 2018

### CONSEIL D'ADMINISTRATION Délibération n°D-CA/2018-035

Le conseil d'administration s'est réuni le 03 avril 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 23 mars 2018.

- VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;
- VU la délibération n°D-CA/2017-72 ;

**Point de l'ordre du jour :** IIème Partie – P3.2 – Colloque « Ecole et Technologies de l'Information et de la Communication Francophone » ETIC 3

#### Exposé de la décision :

- Création d'une ligne budgétaire dédiée ;
- Création d'un système de paiement des frais d'inscription (type « Paybox ») ;
- Demande de révision des tarifs votés par le CA (Décision n°D-CA/2017-72) ;

#### Les principaux éléments d'organisation :

- Intitulé : « Ecole et Technologies de l'Information et de la Communication Francophone » ETIC 3
- Date et lieux : 27, 28 et 29 juin 2018
- Nom et prénom de l'organisateur : Laetitia Boulc'h, M. Haspékian, E. Voulgre
- Unité / UFR : Faculté de SHS
- Nombre total de participants (orateurs et public) attendu : 100 (dont 10 conférenciers et 20 membres de l'Unité/UFR)

#### Les aspects financiers de l'organisation du colloque :

- |                                                      |          |
|------------------------------------------------------|----------|
| - Budget total de l'évènement                        | 18 000 € |
| - Budget de location des salles :                    | 2200 €   |
| - Subvention attribuée par la Commission Recherche : | 3000 €   |
| - Autre financements complémentaires acquis:         | 2500 €   |



Les frais d'inscription TVA à 20% comprise audit colloque sont les suivants :

Catégorie	Tarifs jusqu'au 15/05/2018	Tarifs après le 15/05/2018
Etudiants	90 €	120 €
Enseignants chercheurs du Sud	120 €	155 €
Enseignants chercheurs du Nord	160 €	200 €
Soirée Gala (Jeudi 28-06-2018)	50 €	Sous réserve de places 60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le Conseil : 36  
Quorum : 18  
Nombre de membres participant à la délibération : 20  
Abstentions : 04  
Votes exprimés : 20  
Contre : 0  
Pour : 16

Fait à Paris, le 11 AVR. 2018

Le Président

  
Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*